



Respecter la biodiversité,  
aménager durablement les territoires

# SRCE

Schéma Régional de Cohérence Écologique  
de Midi-Pyrénées





**L**a biodiversité subit une érosion rapide avec le risque de rupture d'équilibre des écosystèmes. La cause principale en est la fragmentation du territoire, à toutes échelles géographiques, qui impacte les zones de vie des espèces et constitue un véritable frein à leur déplacement.

Or, l'homme est très dépendant des services rendus par la biodiversité : pollinisation, pharmacie, phytothérapie, ...

Pour y remédier, la France a complété les outils nationaux et internationaux pour la sauvegarde de la biodiversité par des dispositifs destinés à prendre en compte les continuités écologiques indispensables à la survie et l'évolution des populations animales et végétales, tant remarquables qu'ordinaires, tout en tenant compte des activités humaines. C'est ainsi qu'est née, en 2007, la Trame verte et bleue (TVB) nationale. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) permet à chaque territoire régional d'identifier sa TVB.

En Midi-Pyrénées, une très forte dynamique a prévalu lors de la co-élaboration du SRCE, en associant activement plus de 230 structures, notamment au moment des trois réunions du Comité régional Trame verte et bleue. Ces travaux, enrichis par des expertises et l'association de tous les partenaires, ont nourri la rédaction du document soumis à l'enquête publique à l'automne 2014.

Le SRCE, par son ancrage territorial, constitue un outil essentiel d'aménagement du territoire. Sa prise en compte dans les projets de planification stratégique concrétisera les projets de préservation et de restauration des continuités écologiques. Elle passera par l'engagement affirmé d'une multiplicité d'acteurs, qu'ils soient de la sphère publique ou privée.

Les services de l'État en Midi-Pyrénées apporteront leur soutien en s'appuyant sur trois guides méthodologiques élaborés en Midi-Pyrénées et reconnus au plan national pour la prise en compte de la TVB : « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées » ; le guide « la TVB dans les PLU » ; le guide « L'eau dans les documents d'urbanisme ».

L'appropriation de la Trame verte et bleue par chaque territoire, dans le cadre d'une intercommunalité renforcée est un défi important, que je vous invite à relever.

Pascal MAILHOS  
Préfet de la région Midi-Pyrénées

*Mailhos*



© Laurent Moynat

**L**es conséquences du changement climatique que nous commençons à entrevoir montrent que le temps est venu d'agir plus fermement pour préserver notre planète.

La France y prend sa part en étant à la pointe du combat contre le réchauffement climatique. Elle organisera fin 2015 le sommet mondial du climat. La Région Midi-Pyrénées s'y emploie

elle aussi en accompagnant entre autres exemples la transition énergétique. Cependant, la prise de conscience par le grand

public des défis planétaires ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité d'une **politique de développement durable au plus près du terrain**. La définition même de l'environnement est la proximité. Le défi de la préservation de la biodiversité, en particulier, est à relever en premier lieu sur nos territoires.

Notre Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), élaboré conjointement par l'Etat et par la Région, est l'un des outils de cette ambition, aux côtés des 4 Parcs Naturels Régionaux, des 5 Réserves Naturelles Régionales, et du Parc National des Pyrénées, qui vient d'être inscrit dans la liste très sélective des espaces à protéger par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

**Le SRCE est la déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue** – instituée par le Grenelle de l'environnement. Il vise à ménager des continuités écologiques par la préservation, la gestion et la remise en état des milieux naturels tout en prenant en compte les activités humaines. Cette politique est d'autant plus nécessaire que Midi-Pyrénées se caractérise par une augmentation du taux d'artificialisation du sol plus importante que la moyenne nationale. La forte consommation des espaces naturels et agricoles risque de se poursuivre dans la région la plus attractive de France avec 400 000 nouveaux habitants attendus ces vingt prochaines années.

Le SRCE sera d'autant plus efficace qu'il est le fruit d'un long travail de concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. En associant très en amont à sa construction les futurs utilisateurs de ce schéma, communes et gestionnaires des SCOT qui devront en tenir compte dans leurs documents d'urbanisme, nous allons permettre à tous les acteurs concernés de se l'approprier. Nous avons pris en compte toutes les observations formulées dans l'avis favorable du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Le SRCE produira ses effets avec la convergence des efforts de tous les acteurs de l'aménagement. Nous devons nous unir pour léguer aux générations futures un territoire adapté à une vie humaine harmonieuse. Comme l'écrivait si justement Antoine de Saint-Exupéry, nous n'héritons pas la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.

Martin Malvy  
Ancien ministre  
Président de la Région Midi-Pyrénées

*Malvy*

# POURQUOI UN SRCE ?

## PRÉSERVER UNE BIODIVERSITÉ MENACÉE

L'être humain est dépendant de la biodiversité qui fournit des **ressources indispensables** (eau, alimentation,...) et assure des **services économiquement inestimables** (prévention des risques naturels, pollinisation, cadre de vie, fertilité des sols...). Cependant, dégradation et fragmentation des milieux naturels menacent la survie de nombreuses espèces animales et végétales : les espaces propices se réduisent et sont de plus en plus isolés. Des mesures de protection permettent de préserver des « **îlots** » de nature (Réserves, Parcs, réseau Natura 2000...). Mais ceux-ci doivent être **connectés les uns aux autres** pour assurer leur pérennité par **des continuités écologiques**.

## DES OUTILS AU SERVICE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES : TVB ET SRCE

Issue des lois Grenelle 1 et 2, la TVB est un **dispositif récent d'aménagement durable du territoire** visant à **reconstituer et maintenir un réseau écologique**.

L'objectif : permettre aux espèces de se déplacer, répondre à leurs besoins vitaux et s'adapter au changement climatique.

Le **SRCE** identifie la TVB régionale et définit les mesures garantissant sa préservation ou sa remise en bon état en tenant compte des activités humaines.

# CONTENU ET PORTÉE DU SRCE



**Un résumé non technique et le mode d'emploi du SRCE**



**Un diagnostic** : état des lieux des continuités écologiques régionales



**La TVB en Midi-Pyrénées** : définition des continuités écologiques régionales et des sous-trames du SRCE



**Les 9 enjeux régionaux et objectifs stratégiques** de préservation et remise en bon état des continuités écologiques



**Un plan d'actions stratégique** : 26 actions, un véritable guide pour l'action



**Un atlas cartographique** : 10 livrets au format PDF et une cartographie en ligne au 1/100 000<sup>ème</sup>



**Un dispositif de suivi et d'évaluation** pour suivre la mise en oeuvre et les effets du SRCE



**Les clés de déclinaison du SRCE** : un outil pratique au service de la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme

## LA TVB ET L'ARTICULATION DES ÉCHELLES

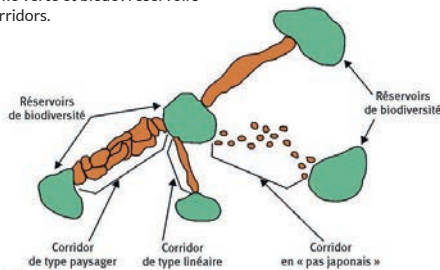
Le SRCE se situe entre les échelles européenne et nationale et les échelles locales. Il doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme dans un délai de 3 ans qui suit son adoption. Il doit être décliné et la TVB précisée en tenant compte des conditions écologiques locales et des activités humaines.

### PETIT LEXIQUE

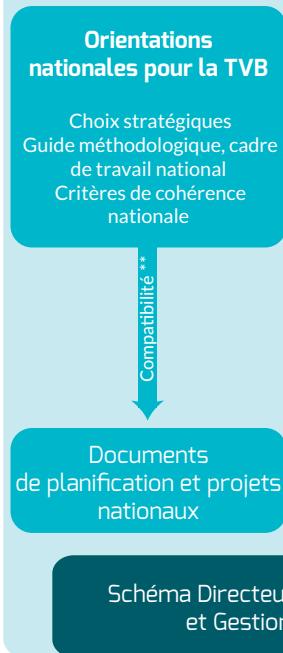
#### DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- ➔ **Réservoirs de biodiversité** : la biodiversité y est la plus riche/la mieux représentée, les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...). Exemples : Réserves naturelles, cours d'eau classés...
- ➔ **Corridors écologiques** : connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements. Exemples : cours d'eau, linéaire de haie, ...
- ➔ **Continuités écologiques** : réservoirs de biodiversité + corridors écologiques
- ➔ **TVB** : réseau des continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue)

Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors.  
(Source CEMAGREF)



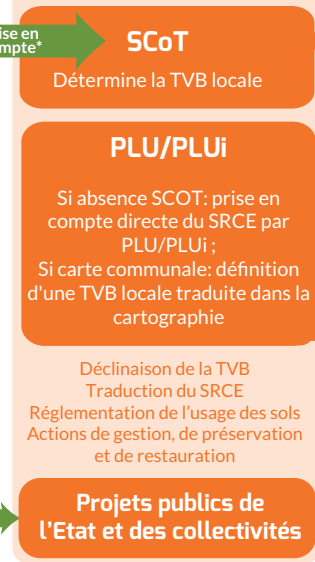
### Échelle nationale



### Échelle régionale



### Échelle locale



### Échelle individuelle



\* **Prise en compte** : obligation de compatibilité avec possibilité de dérogation pour des motifs déterminés. Le SRCE a été adopté le 27 mars 2015. Les documents d'urbanisme disposent d'un délai de 3 ans pour prendre en compte le SRCE à compter de cette date.

\*\* **Compatibilité** : obligation de non contrariété aux aspects essentiels de la norme supérieure.

# LES 9 OBJECTIFS DU SRCE EN MIDI-PYRÉNÉES

Les objectifs du SRCE répondent aux enjeux soulevés par le diagnostic régional. Ils fixent des lignes directrices pour les 20 prochaines années.

## 5 OBJECTIFS RÉGIONAUX

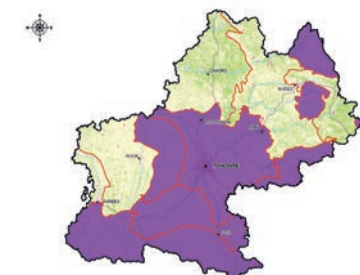
- ⇒ Préserver les réservoirs de biodiversité
- ⇒ Préserver les zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger
- ⇒ Préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau
- ⇒ Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques
- ⇒ Remettre en bon état les continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques

## 4 OBJECTIFS SPATIALISÉS

Préserver et remettre en bon état la mosaïque de milieux et la qualité des continuités écologiques des piémonts pyrénéens à l'Armagnac, un secteur préservé mais fragile.



Remettre en bon état les corridors écologiques dans la plaine et les vallées.



Préserver les continuités écologiques au sein des Causses.



Préserver les zones refuges d'altitude pour permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique.



## TOUS CONCERNÉS !

Chacun peut agir contre l'érosion de la biodiversité. C'est pourquoi le SRCE a été construit de manière concertée et doit désormais être concrétisé avec l'ensemble des acteurs publics et privés de Midi-Pyrénées.

L'élaboration du SRCE c'est :

- 50 réunions de concertation
- 243 collectivités consultées
- 1 enquête publique régionale
- Plus de 230 structures réunies dans le Comité Régional Trames Verte et Bleue

# LES OUTILS AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SRCE MIDI-PYRÉNÉES

## LES CLÉS DE DÉCLINAISON DU SRCE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Véritable « mode d'emploi » du SRCE et document d'accompagnement technique, ce chapitre, propre au SRCE Midi-Pyrénées, s'adresse aux acteurs locaux (élus, techniciens des collectivités, bureaux d'études, services locaux de l'Etat) impliqués dans l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

La « prise en compte » du SRCE dans les SCoT, PLU et PLUi implique un travail de **transposition et d'adaptation** à l'échelle locale des enjeux, des objectifs et de la cartographie du SRCE. Les clés de déclinaison ont vocation à faciliter la traduction du SRCE aux échelles locales.

## LES CLÉS DE DÉCLINAISON DU SRCE

- Sont le fruit d'un travail collaboratif avec les structures porteuses de SCoT
- Capitalisent les apports des consultations et de l'enquête publique
- Répondent à des questions concrètes :
  - Que signifie la notion de prise en compte ?
  - Comment prendre en compte le SRCE ?
  - Comment décliner les objectifs du SRCE à l'échelle des territoires ?
  - Comment traduire les corridors du SRCE dans le SCOT ?
  - Où trouver l'information dans le SRCE ?
  - Etc.

## UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE EN COMPTE LE SRCE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

En 2015, l'État et la Région offrent aux collectivités un appui assuré par la SPL ARPE qui consiste en :

- ⇒ Une hotline pour « comprendre le SRCE »
- ⇒ Des ateliers collectifs thématiques
- ⇒ Une bibliothèque de documents ressources, en cours de constitution
- ⇒ Un accompagnement sur demande pour traiter la prise en compte opérationnelle de la cartographie TVB du SRCE : aide à la définition des enjeux locaux, lecture du paysage local, etc.

**Contact : ARPE Midi-Pyrénées, 05 34 31 97 07**

Sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux et du Parc National des Pyrénées : cet accompagnement est assuré par les équipes des Parcs.

## L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE EN LIGNE

La cartographie du SRCE est consultable en ligne (atlas dynamique). Elle permet de visualiser: sous-trames, réservoirs et corridors, objectifs de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, obstacles et de télécharger les données du SRCE.

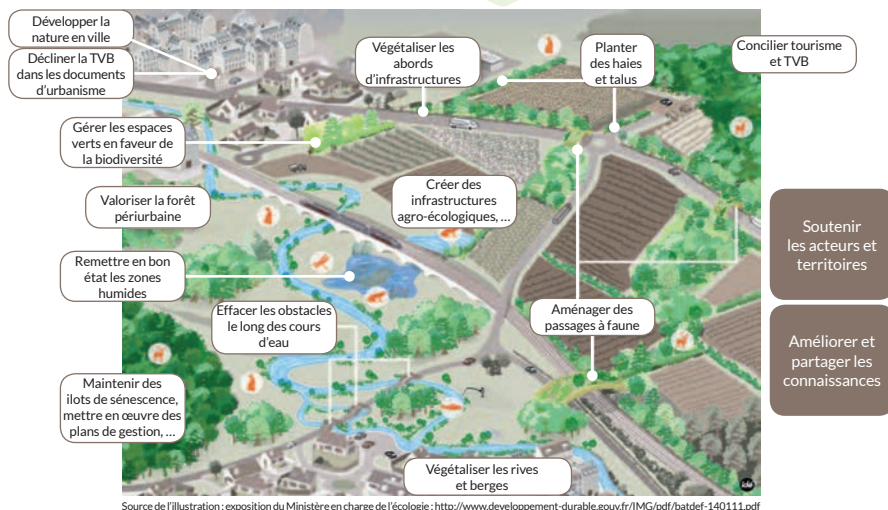
L'échelle réglementaire du SRCE est le 1/100 000<sup>ème</sup>. La TVB régionale a été modélisée : elle ne doit pas être « zoomée », mais déclinée localement en tenant compte des réalités de terrain.

## → Où télécharger le SRCE ?

<http://www.midipyrenees.fr/Le-Schema-Regional-de-Coherence-Ecologique-adopte-par-la-Region>  
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/srce-midi-pyrenees-r3869.html>

# LA MISE EN ŒUVRE DU SRCE

Au-delà de sa traduction dans les documents d'urbanisme, la mise en œuvre du SRCE s'appuie sur son plan d'actions stratégique. Il s'adresse à tous : acteurs socio-économiques, scientifiques, collectivités, particuliers... et doit permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du SRCE dans leurs activités.



## QUELS APPUIS FINANCIERS POUR TRADUIRE CONCRÈTEMENT LE SRCE ?

L'État et la Région ont fait de la mise en œuvre du SRCE le cœur de la stratégie du Contrat de Plan 2015-2020. Les Programmes européens FEDER et FEADER complètent le dispositif de soutien à la TVB régionale. Ce cadre d'intervention permet d'accompagner les actions de :

- ⇒ Préservation des réservoirs de biodiversité
- ⇒ Amélioration de la connaissance sur les sous-trames du SRCE
- ⇒ Restauration de la perméabilité des territoires, effacement des obstacles
- ⇒ Gestion favorable au maintien des continuités écologiques

## POUR ALLER PLUS LOIN

Site internet du SRCE de Midi-Pyrénées : <http://www.territoires-durables.fr/SRCE>

### Bibliographie:

- Guide *SCoT et développement durable*, Plateforme Régionale Territoires et Développement Durable, 2010
- Guide *L'eau dans les documents d'urbanisme*, Agence de l'eau Adour-Garonne, 2010
- Guide *La Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme*, DREAL Midi-Pyrénées et al., 2012
- Guide *Prise en compte de la Trame verte et bleue - SCoT et biodiversité en Midi-Pyrénées*, DREAL Midi-Pyrénées et Asconit Consultants, 2010

Pour toute information complémentaire, contacter les services de l'État ou de la Région Midi-Pyrénées :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Midi-Pyrénées  
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>  
Région Midi-Pyrénées, Direction de l'environnement et du développement durable  
<http://www.midipyrenees.fr/>